

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2014

---

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC, DES TRANSPORTS PUBLICS, DES BÂTIMENTS D'HABITATION ET DE LA VOIRIE - (N° 1896)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° AS56

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« les dispositions »,

les mots :

« la rédaction »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.